

OPÉRATION
PARRAINAGE

www.bps-interim.fr

DEVENEZ
NOTRE
MEILLEUR
AMBASSADEUR



RECOMMANDEZ-NOUS
UNE PERSONNE
DE VOTRE
ENTOURAGE
ET GAGNEZ
100€*!

bps
INTERIM CDI CDD

*Voir conditions d'attribution au dos..



**COUPON
PARRAINAGE**

bps

Règlement parrainage BPS

Article 1 : Objet

BPS Intérim met en place, pour une durée indéterminée, une opération de parrainage pour encourager les collaborateurs/trices intérimaires (art. 2) à proposer des filleuls/es (art. 3).

Article 2 : Devenir parrain/marraine

Tout.e collaborateur/ric.e intérimaire ayant un contrat de mission en cours avec BPS Intérim et ayant cumulé plus de 300 heures de mission chez BPS au cours des 12 derniers mois peut devenir parrain / marraine. Le parrain / la marraine recommande l'un de ses contacts (avec son accord). Le parrainage est validé et le parrain/la marraine récompensé.e (art. 4), si le candidat proposé dûment informé de l'identité du parrain/de la marraine, remplit les conditions requises pour être filleul.e (art. 3)

Article 3 : Devenir filleul.e

Est défini.e comme « filleul.e », toute personne présentée par un.e collaborateur/trice intérimaire BPS (sous réserve des conditions requises pour ce.tte collaborateur/trice intérimaire par l'art. 2). À la date d'inscription, le/la filleul.e ne doit pas avoir travaillé chez BPS au cours des 12 derniers mois. Il/elle ne peut être parrainé.e qu'une seule fois.

Article 4 : Récompense

Le parrain/la marraine est récompensé.e si le/la filleul.e a réalisé 151.67 heures de missions pour BPS sur une période de 90 jours suivant son inscription.

La récompense se caractérise par une prime de 100€ brut versée sur salaire.

L'agence de rattachement du parrain/ de la marraine le prévient dès que le/la filleul.e aura atteint les 151.67 heures. Un.e parrain/marraine peut être récompensé.e plusieurs fois pendant l'année civile s'il/elle répond aux critères. Le parrain/la marraine doit être en mission chez BPS pour obtenir sa récompense au moment où le/la filleul.e réalise ses heures.

Article 5 : Conditions générales

BPS ne communiquera pas les noms des parrains et des filleuls à des tiers, à l'exception en cas de contrôle des organismes sociaux et fiscaux compétents. Les données personnelles recueillies dans le cadre de la présente opération de parrainage sont traitées conformément à la réglementation applicable aux données personnelles, en particulier la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée par la loi n°2018-493 du 20 juin 2018, ainsi que le règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel. Les participant.e.s sont informé.e.s que les données les concernant font l'objet d'un traitement informatique et sont enregistrées dans le cadre de cette opération. La collecte de ces données a pour finalité la prise en compte de la participation des filleul.e.s.



PARRAIN

Agence : _____

Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : ____ / ____ / ____

Date de parrainage : ____ / ____ / ____

JE RECOMMANDE

Nom : _____

Prénom : _____

Qualification : _____

